REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Office de la Jeunesse
Service de santé de la jeunesse
Enseignement secondaire II postobligatoire

**Aux parents des élèves
et aux élèves majeur-e-s de
l'enseignement secondaire II
postobligatoire**

Genève, le 3 décembre 2007

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Mesdames, Messieurs, cher-e-s élèves,

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, notamment celle de l'Escalade. Ces fêtes peuvent avoir lieu dans le cadre privé, dans des lieux publics, voire au sein de l'environnement scolaire. Dans ce dernier cas, ces manifestations, souvent organisées par les élèves et leurs associations, deviennent parfois problématiques vu la consommation difficilement contrôlable d'alcool par certains jeunes. A cela s'ajoute la banalisation du phénomène nouveau des « cuites expresses » et des comas éthyliques qui leur sont parfois associés.

Il serait regrettable qu'une telle évolution pousse les directions de certains établissements scolaires à envisager des mesures parfois radicales, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de la fête de l'Escalade dans le cadre scolaire. De telles décisions, dictées par le comportement d'une minorité, pénaliseraient alors l'ensemble des étudiantes et des étudiants.

Ce constat est inquiétant et le Groupe de liaison prévention jeunesse - qui réunit des représentants de différentes institutions publiques, parapubliques et associatives genevoises concernées par la promotion de la santé auprès des mineur-e-s et des jeunes - a décidé de réagir en collaboration avec le Département de l'instruction publique (DIP).

Le DIP a ainsi décidé de lancer une série d'actions de prévention début décembre. Dans leurs écoles respectives, les élèves seront sensibilisés aux dangers de l'abus d'alcool, les enseignant-e-s auront la possibilité de suivre une conférence sur cette thématique, les commerçant-e-s spécialisé-e-s recevront une lettre les invitant à fermement respecter le cadre légal en matière de vente d'alcool aux mineur-e-s et la police renforcera ses contrôles dans les commerces. Nous souhaitons également vous associer, en tant qu'élève majeur-e ou en tant que parents, à cette démarche car votre rôle pour relayer l'information est déterminant.

Au sein du DIP, tant la direction générale de l'Office de la jeunesse que celle de l'enseignement secondaire postobligatoire sont à votre disposition pour que, ensemble, nous menions à bien cette réflexion sur l'abus de consommation d'alcool chez les jeunes. Diverses informations pratiques se trouvent au dos de cette lettre.

Par ailleurs, l'Etat de Genève a récemment rendu public son plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, dont l'un des trois volets a comme objectif de *Retarder l'âge de la 1ère consommation d'alcool*.

En vous souhaitant de belles fêtes, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers parents, Mesdames, Messieurs, cher-e-s élèves, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pascale Byrne-Sutton
Directrice générale
Office de la jeunesse

Sylvain Rudaz
Directeur
Service de la scolarité
Enseignement secondaire II
postobligatoire

Jean-Dominique Lormand
Médecin-Directeur
Service de santé
de la jeunesse

Informations et exemples de soutien aux parents :

- 45 documents d'informations concernant l'alcool et les jeunes peuvent vous être remis gratuitement au Centre de documentation de l'Office de la jeunesse, 8 rue Adrien-Lachenal.
- L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme publie régulièrement une lettre aux parents abordant des sujets d'éducation en lien avec la consommation, accessible gratuitement sous www.ispa.ch/lettresauxparents
- Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) est à votre disposition pour animer des débats autour de l'alcool et autres addictions, notamment dans le cadre de soirée organisée par les associations de parents (tél: 022 327 61 50, courriel au ssj@etat.ge.ch).
- En collaboration avec pro juventute Genève, le SSJ propose également de rencontrer des groupes de parents pour développer des approches concertées entre parents face au problème de l'alcool (www.inforfamilles.ch).
- La Fédération Genevoise de prévention de l'alcoolisme (FEGPA) a de nombreuses activités de prévention de l'alcoolisme auprès des jeunes. Renseignements au Carrefour Prévention rue Henri-Christiné 5 CH-1211 Genève 4, ou par courriel à carprev@iprolink.ch
- Les conseillers sociaux de l'enseignement postobligatoire offrent des consultations individuelles (Romaine Claret Capponi, romaine.claret@etat.ge.ch ou tél. 022 388 49 02)